

ANNEE 2016

DELIBERATION N°4

20160058

SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation :
23 septembre 2016

Date d'affichage :
.....

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 18

Vote : 18
Pour : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

M. Paul BAUDRY, Maire, et Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mme GALLOT, M. DAVRIL, M. YAOUANC, M. LAHORGUE, Mme BONZON, M. BIGÉ, Mme GAY, M. KLISZ, M. BIGOTEAU, Mme RECARTE, Mme DELETTRE, Mme DALLET, M. ETCHEGARAY, M. SORHAITS, Mme VIGIER, M. GOÑY, Mme UHALDEBORDE.

Absent(s) excusé(s) :

Mme ETCHEVERRY

Secrétaire de séance : M. DAVRIL

Objet : Création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent, lauréat d'un examen professionnel, au grade d'agent de maîtrise.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Il propose d'actualiser le tableau des effectifs de la commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins :

- création d'un emploi d'agent de maîtrise,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
ADOpte la modification du tableau des effectifs arrêté le 01/12/2015,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



Transmis à Mme la
Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :